

DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES
SERVICE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Berne, le 11 février 1991

Séance commune
des Commissions des affaires étrangères
et des affaires économiques
du Conseil national

Intervention du chef du DFAE, M. le Conseiller Fédéral René Felber

Etat de l'Union économique et monétaire (UEM)

1. Le deuxième rapport sur la position de la Suisse dans le processus d'intégration européenne du 26 novembre 1990 mentionne l'Union économique et monétaire comme l'un des prochains pas essentiels du projet communautaire, mais ne s'y arrête pas dans la mesure où la dimension monétaire n'est pas un élément constitutif de l'EEE. Néanmoins, la dynamique qui s'amorce à cet égard ne manquera pas de faire sentir ses effets sur nos relations avec la CE. Il convient donc de lui porter une attention soutenue. Comme vous le savez, le 15 décembre dernier, s'est ouverte à Rome la Conférence intergouvernementale sur l'UEM. Fort du succès du Système monétaire européen (SME), le projet d'UEM s'inscrit en premier lieu comme un prolongement logique du marché communautaire unique dont l'achèvement est prévu pour la fin de 1992. Il constitue par ailleurs un instrument aux yeux de ceux qui recherchent un approfondissement continu du processus d'intégration. En tout état de cause, le transfert de compétences qu'il impliquera rend évident le lien qui l'unit au projet parallèle d'union politique.

- 2 -

2. Les notions d'union monétaire et d'union économique ont été définies en avril 1989 dans le rapport Delors. La première notion faisait référence à la création d'une **monnaie unique**, tandis que la seconde désignait la nécessité de la **convergence économique** entre les Etats membres de la CEE. Le rapport Delors postulait la réalisation de l'UEM en 3 phases. Dans la foulée de la libéralisation totale des mouvements de capitaux, la **première phase** qui a débuté le 1er juillet 1990 devait accroître la convergence des politiques et des performances économiques des Etats membres, étendre le cercle des participants au mécanisme de change du SME et renforcer la coopération entre les banques centrales en vue d'une stabilité accrue des relations de change. Un pas majeur a été accompli le 8 octobre 1990 avec l'entrée de la livre dans le mécanisme de change. La **deuxième phase** devant débiter le 1er janvier 1994 verrait la mise en place d'un Système européen de banques centrales (SEBC) dont la tâche essentielle serait d'amorcer la transition vers la mise en oeuvre d'une politique monétaire commune. La **troisième phase** commencerait avec le passage à des parités irrévocablement fixées et aboutirait à l'adoption d'une monnaie unique.
3. Le rapport Delors a dès le départ bénéficié d'un large soutien, en particulier des gouvernements français et allemand qui avaient été les artisans de la création du SME en 1979. La seule véritable opposition est à l'origine venue de Grande-Bretagne. En lançant en juin 1990 une proposition alternative fondée sur la compétition entre les monnaies nationales existantes et une monnaie commune, l'ECU fort, le Royaume-Uni a pu donner l'impression de vouloir torpiller le projet Delors. Le gouvernement britannique s'en est défendu en arguant que l'ECU fort pourrait **évoluer vers une monnaie unique si les gouvernements et les peuples des Etats membres en décidaient ainsi**. Il a également donné un gage de bonne foi en liant la livre au mécanisme de change. L'Espagne a été le premier pays à se montrer sensible aux vues britanniques. En proposant un "Ecu panier dur" assez proche du concept de base du "plan Major", elle a contribué à placer la discussion sur des bases plus objectives. Au moment où certaines tensions se faisaient sentir au sein du SME à la suite de la politique monétaire très restrictive de la

- 3 -

Bundesbank, une certaine évolution est également intervenue dans la position française. Sans renoncer ni à l'UEM pleine et entière, ni à la monnaie unique, la France a produit dernièrement une contribution dont la caractéristique essentielle est de réaffirmer la nécessité de soumettre l'autorité monétaire au contrôle d'un "gouvernement économique" fondé sur une légitimité démocratique et de réussir la convergence économique.

Ce faisant, la France s'est quelque peu démarquée de l'Allemagne sur un point central, à savoir la question de l'indépendance de la future banque centrale européenne. Comme vous le savez, l'Allemagne, première puissance financière et monétaire d'Europe, jouera un rôle clé dans la réalisation de l'UEM. Pour des raisons politiques et comme son prédécesseur Schmidt, le chancelier Kohl mise sur le projet communautaire. En même temps, la Bundesbank et le ministère allemand des finances n'ont jamais caché leur scepticisme face à une approche qui place l'objectif institutionnel avant la convergence économique. La stratégie du gouvernement allemand a toujours été, pour désamorcer cette opposition, d'assurer l'indépendance de la future banque centrale européenne dont M. Pöhl, gouverneur de la Bundesbank, sera selon toute vraisemblance le premier président. En outre, l'Allemagne paraît pouvoir accepter une certaine flexibilité dans le calendrier de mise en oeuvre de l'UEM.

4. Telles sont donc les données actuelles de la question et la constellation face à laquelle la Conférence a commencé ses travaux. M. Delors, en réagissant parfois vivement aux idées nouvelles mises sur la table, a clairement laissé entendre qu'il était bien décidé à faire avancer rapidement les choses. C'est ma conviction qu'en dépit d'inévitables avatars, **le projet réussira**. Quelles en sont les conséquences à tirer pour la Suisse ?
5. La dimension monétaire du processus d'intégration communautaire n'a pas d'impact direct immédiat sur l'Espace économique européen, bien qu'elle soit liée à la libéralisation des mouvements de capitaux. Ceci étant, **l'on ne saurait ignorer la dynamique qu'elle génère dès à présent**. Preuve en est la position de certains de nos partenaires de l'AELE qui sont en

- 4 -

train de définir des types de rapprochement unilatéral avec le SME. Compte tenu de la qualité de monnaie de réserve joué par le franc, la Suisse se trouve à cet égard dans une situation particulière. La question de l'entrée de la Suisse au système monétaire européen ne se posera qu'en relation avec une adhésion formelle à la Communauté elle-même.

Par ailleurs, la Banque nationale suisse et le Conseil fédéral estiment qu'une adhésion ou une participation institutionnalisée au SME ou à l'UEM n'entreraient en considération que pour des Etats membres à part entière de la Communauté - c'est également l'avis de la Communauté elle-même. Toutefois, quelles que soient notre position de principe en matière d'adhésion et notre volonté de conserver notre autonomie monétaire, nous devons **rester attentifs à tout danger d'isolement** que les marchés pourraient traduire, avec le temps, par une trajectoire erratique du cours de notre monnaie. Dans la mesure où la CE sera en mesure d'atteindre des performances qui correspondent à nos objectifs de stabilité, nous aurons **un intérêt clair à une démarche convergente en matière macro-économique**. Afin à la fois de sauvegarder la défense de nos intérêts, de contribuer à la stabilité du système européen et d'influer favorablement sur les perceptions et les anticipations des marchés, il pourrait être à mon avis utile d'explorer à l'avenir les **possibilités d'un dialogue macro-économique continu** avec les organes communautaires compétents propre à favoriser cette convergence.